

Groupe National Loup, 13 janvier 2009

Le Groupe Loup s'est réuni mardi 13 janvier sous la présidence de la directrice de l'Eau et de la Biodiversité, Judith Jiguet. Il s'agissait essentiellement de faire le point sur les évaluations estivales de loups et de préparer les actions de mise en oeuvre, en 2009, du plan d'action national loup 2008-2012 adopté par le gouvernement l'an dernier après plusieurs consultations du groupe national.

Dans le cadre du suivi estival, les hurlements provoqués ont donné de bons résultats. 23 zones ont été prospectées, dans 19 cas les loups ont répondu, et dans 12 cas des jappements de jeunes ont été enregistrés.

Aucun contact sur Thabor, Belledonne et Canjuers, ni sur Carlit dans les Pyrénées mais dans cette dernière zone la partie fréquentée par les loups est mal connue.

A titre de comparaison les preuves de reproduction concernaient 7 zones en 2004, 9 en 2005, 9 en 2006, 6 en 2007 et donc 12 en 2008.

906 attaques constatées en 2008 contre 939 en 2007. 3133 victimes en 2008 contre 3810 en 2007 (y compris un dérochement massif qui n'était pas dû au loup). Les victimes autres que les moutons augmentent un peu (105 caprins, 56 bovins, 4 équins, 5 chiens).

Tous les chiffres détaillés par département sont disponibles.

48 tirs de défenses et 1 tir de prélèvement ont été autorisés pour zéro loup tué.

Pour la prévention des dégâts, 4,9 millions d'euros ont été engagés en 2008 contre un peu plus de 4 en 2007, les contrats, au nombre de 733, marquant une certaine stabilité.

Pour l'avenir, le ministère de l'Agriculture a fait un long exposé sur les améliorations prévues, notamment les aides au gardiennage (formation des chiens, parcs de fin d'après-midi, salariés). Le temps passé par l'éleveur lui-même sera rémunéré par la prise en charge des cotisations sociales. Les barèmes de primes seront revus.

Passons au plan 2008-2012 qui est divisé en nombreuses rubriques, voici les actions qui seront privilégiées en 2009 :

Extension de la population de loups : sensibilisation des directeurs départementaux et préfets notamment dans le Massif Central, mise en place des cellules de veille et du réseau d'observation.

Protection contre le prédateur : un protocole de test sur l'agressivité des chiens et sur leurs aptitudes sera mis au point avant mai. Un groupe de travail piloté par le ministère de l'Agriculture définira les modalités de mise en oeuvre du test sur le terrain, dès cette année. Ce groupe se réunira deux ou trois fois à partir de février, en région Rhône-Alpes - probablement Valence, et consacra aussi ses travaux à la question des conflits "chiens" portés devant la justice.

Indemnisations : un groupe de travail piloté par le ministère de l'Ecologie se réunira sur les barèmes notamment pour les bovins et caprins ; il discutera aussi des modalités d'une expérimentation éventuelle de la conditionnalité des aides.

Prélèvements de loups : un arrêté encadrant les protocoles annuels sera publié au JO avant mai, donc les membres du GNL doivent envoyer leurs propositions par rapport à l'arrêté précédent avant fin février. Le prochain GNL débattera de ce projet d'arrêté et du premier protocole d'application pour 2009.

Un suivi centralisé du braconnage sera mis en place par l'ONCFS. Les textes régissant les lieutenants de louveterie seront adaptés.

Etudes 2009 : poursuite des recherches sur l'impact du loup sur les ongulés sauvages. Etude de l'impact de la présence du loup sur le pastoralisme.

International : première réunion dans quelques jours à Bruxelles sous l'égide de la Commission d'un groupe de travail des Etats sur la gestion de l'espèce en application de la directive "Habitats" (la France présentera le plan loup).

Communication : une chargée de communication "loup" a été recrutée par le direction de l'Eau et de la Biodiversité. Elle a présenté son-avant projet de programme, assez classique : les objectifs et les cibles coïncident avec le plan loup. La boîte à outil comprend un site internet (www.loup.ecologie.gouv.fr, pour le moment inactif) ; un film ; des réunions, des projections à thème, des expositions itinérantes, des plaquettes, des brochures, des malles pédagogiques, un magazine "Infoloup".

Les membres du groupe ont souligné qu'il fallait surtout parfaire l'information, et ne pas la confondre avec une "communication propagande" pour laquelle l'Etat a toujours été assez mauvais. Le plan de communication du gouvernement sera soumis à un prochain Groupe Loup.

Le dernier point abordé a été celui **des loups captifs**. Depuis 2000 la détention de loups fait l'objet d'une déclaration (par ailleurs elle fait aussi l'objet d'une autorisation, comme pour toute espèce protégée). Ces déclarations sont rassemblées dans un fichier informatique tenu par le syndicat national des parcs zoologiques. Il est physiquement au zoo de Sijean, réserve africaine qui ne détient pas de loup. Chaque loup captif est porteur d'une puce implantée et est détenteur d'un "passeport loup" qui l'accompagne toute sa vie. On ne distingue pas les sous-espèces. Les hybrides sont pris en compte jusqu'à la deuxième génération. 550 loups captifs vivants sont répertoriés à ce jour. L'essentiel vit dans les établissements professionnels qui sont seuls habilités à pratiquer la reproduction (donc à terme en vertu d'un phénomène "bouilleurs de cru" les détenteurs de loup privés devraient disparaître).